



Berne, [Datum]

Aux gouvernements cantonaux

## **Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (ordonnance sur l'assurance-chômage; OACI)**

### **Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFE de mener une procédure de consultation concernant la nouvelle ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, villes et régions de montagne de toute la Suisse, de même qu'auprès des associations faîtières de l'économie suisse et des milieux intéressés.

Le délai de consultation expire le **8 janvier 2011**.

La révision de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) a été adoptée par le Parlement le 19 mars 2010. Par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de la LACI au 1<sup>er</sup> avril 2011.

L'OACI règle essentiellement les détails de la nouvelle LACI. L'occasion a également été saisie pour adapter les dispositions à la jurisprudence et pour apporter des précisions d'ordre formel.

Nous vous remettons ci-joint le projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) accompagné d'un rapport explicatif afin que vous puissiez nous donner votre avis. Des exemplaires supplémentaires (d, f, i) des documents mis en consultation peuvent être téléchargés à l'adresse Internet suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de bien vouloir faire part de vos commentaires sur le projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage et le rapport explicatif d'ici au **8 janvier 2011 au plus tard** à l'adresse suivante :



Direction du travail  
Marché du travail et assurance-chômage  
Secteur Exécution du droit  
C. Alain Vuissoz  
Effingerstr. 31  
3003 Berne

Vous nous faciliteriez l'évaluation des résultats de la consultation en nous transmettant vos observations également par voie **électronique** à l'adresse suivante :

[claud-alain.vuissoz@seco.admin.ch](mailto:claud-alain.vuissoz@seco.admin.ch)

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard  
Présidente de la Confédération

Annexes:

- Projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)